

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 81 (1945)
Heft: 45

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud: *Du pain sur la planche.* — *Une nomination.* — *Musée scolaire.* — Genève U.I.G.: *Ville de Genève et allocations.* — Neuchâtel: *Second aperçu sur nos traitements.* — *Pour les salariés.* — Jura: *Allocations 1946.* — *Société jurassienne de T. M. et R. S.* — Valais: *Maître de la pensée.* — *Communiqué.* — *Bibliographie.*

Partie pédagogique : A. Chz: *Publications de l'«Educateur» ; Ceux que Noël oubli.* — W.P.: *Freinet a passé...* — R. D.: *Pédagogie de l'enseignement religieux.* — *Arithmétique et pédagogie, conférence faite par M. L. Grosgrin. à l'occasion de la Semaine pédagogique suisse, en juillet 1945 (suite et fin).* — *Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

DU PAIN SUR LA PLANCHE

Les rapports des sections sur le *programme de base* sont tous arrivés au comité central, et circulent maintenant d'un membre à l'autre. Intéressants à étudier, ces rapports dénotent le sérieux avec lequel le sujet a été présenté et discuté dans nos sections. Le comité va préparer une étude et des propositions à transmettre au Département sur ce sujet aussi actuel qu'important.

La revision de la *loi sur les retraites* avance à tout petits pas en cette fin d'année. La commission des cinq dont notre collègue Alexis Chevalley fait partie, et qui est chargée de rédiger un projet pour le Conseil d'Etat, va se mettre à l'œuvre au début de 1946. L'on a des raisons de croire que quelques-uns des épouvantails qui se cachaient dans les articles de l'avant-projet seront remisés par cette commission.

Une troisième question doit retenir dès maintenant notre attention : celle du statut des fonctionnaires. L'élaboration de cette charte du travail des employés de l'Etat doit se faire prudemment. Nous avons à veiller sur quelques points de notre secteur, car la tâche des éducateurs n'est pas exactement celle d'un fonctionnaire et notre travail, qui ne peut être que l'application de nos idées, et qui est inspiré par notre foi et notre conviction, ne peut être réglé comme celui de quiconque.

D'autres questions moins générales préoccupent également le comité. Par exemple, le fait que des communes toujours plus nombreuses renoncent à faire, ou refusent de faire, une *nomination*, bien qu'elles aient trois ou quatre candidats inscrits. Il y a là une question à régler avec l'autorité cantonale : ou ceux qui postulent en ont le droit, et alors les communes doivent respecter la loi ; ou ceux qui postulent ne sont pas « nommables » et il faut avoir le courage de leur retirer leur brevet ; ou alors, il faut changer la loi ! Pour les communes récalcitrantes, l'Etat possède au « rayon des subsides » quelques membres de phrases qui peuvent servir d'éperon ou de mors.

Signalons le traitement insuffisant des maîtresses enfantines, l'adaptation des indemnités de logement, le trop grand écart de traitement entre les institutrices mariées et leurs collègues, le problème des allocations de résidence, la question toujours plus discutée du contrôle de l'enseignement, et nous aurons renseigné nos collègues sur la plupart de nos préoccupations. J'en oublie peut-être en ce moment, mais le proche avenir se chargera de me rafraîchir la mémoire.

M. B.

UNE NOMINATION

Nous apprenons que notre président central, Ed. Viret, vient d'être nommé maître de la classe d'application II et de pédagogie pratique aux Ecoles normales. Le choix ne pouvait être meilleur. Pour cette place, il fallait un pédagogue... ce fut un pédagogue qui l'obtint, n'en déplaise à Figaro. Non un pédagogue théoricien, mais un praticien, connaissant les exigences de la vie et les possibilités de l'école pour y satisfaire. Nous en sommes heureux pour l'école vaudoise et nous présentons à Ed. Viret nos plus vives félicitations.

Réd.

MUSÉE SCOLAIRE CANTONAL

Conformément au règlement (art. 3) le Musée sera fermé et le service du prêt suspendu pendant les vacances de l'Ecole normale, soit du 17 décembre au 12 janvier.

DANS LES SECTIONS

Morges. Dans sa dernière séance, la section de Morges, après avoir entendu un très captivant rapport de M. Amiguet sur les « Droits et les devoirs de la société à l'égard de l'enfant », a pris congé de deux de ses membres qui ont fait valoir leur droit à la retraite : Mlle Alice Oehlé, institutrice à Chavannes-Renens, et M. Louis Anken, instituteur à Etoy.

M. Daniel Kohler, président, dit : « Ces deux collègues ont tracé un sillon qui restera marqué, soit dans les villages où ils ont enseigné, soit au sein de la S.P.V. dont ils furent des membres fidèles et dévoués. »

La Section de Morges tout entière approuve ces paroles et souhaite à ces deux collègues une heureuse et longue retraite dans les villages où ils ont l'intention de demeurer encore, attentifs tous deux à toutes les choses concernant l'école et notre jeunesse vaudoise.

V. M.

GENÈVE

U. I. G.

VILLE DE GENÈVE ET ALLOCATIONS

Le Conseil administratif de la Ville de Genève soumet à l'approbation du Conseil municipal un projet d'arrêté, pour le versement d'allocations de renchérissement pour 1946, qui mérite une sérieuse attention. En voici l'essentiel :

a) Mariés, célibataires, veufs et divorcés avec charge légale :

Traitements jusqu'à Fr. 5000.—	Fr. 100.— par mois
» de 5001.— à 5500.—	90.— » »
» de 5501.— à 6000.—	85.— » »
» de 6001.— à 6500.—	80.— » »
» de 6501.— à 7000.—	72.50 » »
» de 7001.— à 7500.—	70.— » »
» de 7501.— à 8000.—	67.50 » »
» de 8001.— à 8500.—	65.— » »
» de 8501.— à 9000.—	62.50 » »
» de 9001.— et plus	55.— » »

b) Célibataires, veufs et divorcés sans charge de famille :
le 50 % des prestations précitées.

*En plus un supplément de Fr. 60.— par mois, payable sans distinction de catégorie et d'état-civil*¹ (mariés ou célibataires).

Le salaire minimum y compris les allocations ne pourra pas être inférieur à Fr. 5700.—.

Une allocation complémentaire de Fr. 25.— par mois est accordée pour tout enfant âgé de moins de 20 ans et par charge de famille. Ces allocations ne sont versées aux célibataires, veufs et divorcés avec charges que pour la 2e charge et les suivantes.

Du rapport d'envoi nous extrayons quelques passages d'un grand intérêt.

« L'indice du coût de la vie, qui était de 151,7 il y a une année, monta à 153,3 au 30 juin 1945.

A première vue, l'augmentation n'est pas très sensible, mais pratiquement ces chiffres n'expriment pas l'exacte vérité. En effet, le coût des produits alimentaires, notamment des légumes, des matériaux de chauffage et de nombreux articles de première nécessité dépasse encore de beaucoup le pourcentage moyen d'augmentation du coût de la vie.

D'autre part, l'on doit tenir compte — comme le préconise la commission consultative du Département fédéral de l'économie publique pour les questions de salaires — de la dépense supplémentaire occasionnée par l'élargissement des conditions d'approvisionnement depuis la fin de la guerre, faisant suite à une longue période de restrictions sévères.

*C'est pourquoi nous vous proposons d'augmenter, de façon sensible, ainsi que le font la Confédération, presque tous les cantons et les villes suisses, les allocations de vie chère qui seront accordées au personnel municipal pour 1946*¹.

Il ressort de l'étude approfondie à laquelle nous nous sommes livrés que, d'une façon générale, les diverses administrations publiques de Suisse, comme du reste la plupart des entreprises privées, ont adopté un système d'allocations basé sur un pourcentage des traitements statutaires et une allocation fixe égale, quel que soit le salaire initial¹.

Seule la Ville de Genève a adopté et conserve encore un système d'allocation doublement dégressif. Il faut reconnaître que cette manière de faire constitue une injustice flagrante pour les traitements moyens et

¹ C'est nous qui soulignons.

*supérieurs, déjà imposés lourdement et qu'elle supprime les différences qu'il faut maintenir entre les diverses catégories du personnel*¹, car il convient de toujours tenir compte des responsabilités, des connaissances techniques et générales et du genre de travail... »

Et le Conseil administratif de conclure que le régime allocationniste touche à sa fin car, en cours d'année, il s'agira d'établir une nouvelle échelle de traitements et une nouvelle classification du personnel adaptées à l'importance des fonctions.

En fait, si le Conseil administratif s'est engagé dans cette voie qu'il reconnaît fausse, c'est par gain de paix avec les dirigeants de l'Intersyndicale de la Ville et des S.I. Il faut qu'on sache, au Conseil d'Etat, que ce cartel a fait cavalier seul, en l'occurrence, et que le cartel intersyndical cantonal ne le suit aucunement.

Nous restons fermement attachés à nos deux revendications essentielles : allocations basées sur le 8 % du salaire légal plus 1500 fr. de fixe à tous les fonctionnaires, sans distinction de catégories, de sexe ou d'état-civil. Et nous lutterons sans sourciller jusqu'à ce que l'Etat de Genève ne soit plus la dernière collectivité publique de Suisse qui se distingue par sa laderie sordide.

G. B.

NEUCHÂTEL

SECOND APERÇU SUR NOS TRAITEMENTS

Avant d'aborder la question des réductions temporaires de traitements auxquelles je faisais allusion dans mon article du 8 décembre, je dois relever qu'en 1927 (loi du 21 février), de nouvelles échelles de traitements furent adoptées pour les agents de la police cantonale et les agents du service des ponts et chaussées nommés postérieurement au 1er janvier 1926. Ces nouvelles échelles comportaient une réduction moyenne de 10 %. Bien que cette mesure ne touchât point les fonctionnaires et membres du corps enseignant, elle n'en éveilla pas moins de sérieuses appréhensions parmi eux. Tôt ou tard, elle ne manquerait pas de leur être appliquée.

Craintes qui n'étaient que trop justifiées puisque en date du 9 février 1935, le Grand Conseil prenait une décision semblable à l'égard des magistrats, fonctionnaires et membres du corps enseignant nommés à partir du 1er janvier 1935. Le taux moyen de cette réduction était évalué à environ 7 % et la diminution de charges en résultant pour l'Etat supputée à Fr. 335 000.— par année. Pour le corps enseignant primaire, la réduction calculée sur le maximum du traitement dépassait la moyenne ci-dessus, atteignant comme je l'ai déjà indiqué précédemment 8,33 % pour les instituteurs et 11,25 % pour les institutrices.

Remarquons que les normes de la nouvelle échelle n'étaient pas applicables aux titulaires qui, au 1er janvier 1935, étaient au bénéfice d'une nomination définitive.

La coexistence de deux échelles qui avait suscité pas mal de mécontentement et de récriminations parmi gendarmes et cantonniers aurait eu même effets dans les autres milieux du personnel de l'Etat si la

¹ C'est nous qui soulignons.

loi du 9 février 1935 avait pu prendre de l'âge. Mais l'année suivante déjà, elle était modifiée partiellement par la loi du 13 mars 1936 concernant de nouvelles mesures destinées à améliorer la situation financière de l'Etat qui stipulait, qu'à partir du 1er janvier 1936, les normes du 9 février 1935 feraient règle pour tous les titulaires de fonctions publiques, sauf pour les agents du service des ponts et chaussées et de la police cantonale auxquels devaient s'appliquer les lois du 21 février 1927 indiquées ci-dessus.

Les conséquences de ce nouvel état de choses pesèrent lourdement sur la situation des titulaires qui étaient au bénéfice du traitement maximum déterminé par la loi du 9 février 1921. La diminution pour les instituteurs et les institutrices de cette catégorie s'est élevée aux chiffres respectifs de Fr. 600.— et Fr. 540.—.

Pour en juger, mettons en regard les normes des deux lois.

	<i>Instituteurs</i>		<i>Institutrices</i>	
	1935	1921	1935	1921
Initial	4440	4800	3300	3600
Haute-paie	2160	2400	960	1200
	6600	7200	4260	4800

Mais la loi de 1936 ne se borna pas à ramener tous les traitements à la nouvelle échelle. Elle apporta de l'uniformité dans le mode d'acquisition de la haute-paie qui différait suivant les catégories de titulaires, fixant (art. 3) qu'elle sera répartie en 20 annuités égales à partir du 1er janvier de l'année qui suit l'expiration du quatrième semestre de service après la nomination définitive. Le mode de versement établi en 1935 comportait 16 annuités de Fr. 135.— pour les instituteurs et de Fr. 160.— pour les institutrices, à partir du septième semestre de service. Ce nouvel échelonnement anodin d'apparence représentait pour la caisse des pouvoirs publics une économie de Fr. 2160.— par instituteur et de Fr. 960.— par institutrice sur le total des annuités arrêté au terme de la 22e année de service. Au delà de ce terme, toute différence est éteinte.

On comprendra que ce régime qui ne permet d'atteindre le maximum du traitement que passé la quarantaine, à peu d'exceptions près, ait provoqué un vif mécontentement parmi les intéressés. Mécontentement d'autant plus justifié que cette fâcheuse mesure, doublée de la régression des traitements de base et du chiffre maximum de la haute-paie, était complétée par une retenue de 8 % qu'atténuaient certaines défalcatons. En faisant abstraction de ces dernières, les taux réels de réduction ont donc été portés à 16,33 % et 19,25 % pour le corps enseignant primaire, en 1936 et 1937.

Le sacrifice imposé alors au personnel des services publics devait servir à enrayer l'endettement de l'Etat occasionné principalement par l'assainissement financier de la Banque Cantonale Neuchâteloise. Diverses économies dans le domaine de l'administration et des recettes nouvelles ont contribué pour une part au redressement de la situation alarmante des finances publiques. Mais les contribuables auraient dû être appelés eux aussi à payer leur écot par une augmentation de leurs

charges. Notre fardeau en eût été plus léger et nous l'aurions accepté sans amertume et sans arrière-pensée.

Avant de reparler des retenues temporaires, je tiens à relever que dans l'action que la SPN élabore en vue de la stabilisation des traitements, il faudra vouer une attention toute particulière à l'amélioration de la haute-paie. Nous n'avons pas les possibilités d'avancement qui existent dans l'administration; et, pour y suppléer, nous devons vouer tous nos efforts à en élever le plafond et à en accélérer le paiement. Ce double but est du reste inscrit dans le programme que le Comité central vient de soumettre à l'examen des sections.

J.-Ed. M.

POUR LES RETRAITÉS

Par arrêté du 16 novembre 1945, le Conseil d'Etat a pris une mesure qui apportera quelque soulagement aux titulaires de pensions qui bénéficient déjà des allocations de renchérissement pour l'année courante en vertu du décret du 20 février 1945 et à un certain nombre d'autres pensionnaires auxquels l'article 8 du décret précité n'était pas applicable.

Ceux de la première catégorie recevront une allocation unique d'automne s'élevant au 15 % de l'allocation de renchérissement qui leur a été octroyée pour l'année 1945.

Quant aux autres, cette allocation unique d'automne est fixée comme suit (article 2) :

1. *Retraité vivant seul :*

dont les ressources totales sont de Fr. 2401.— à Fr. 2800.— **Fr. 140.—**
lorsque les ressources sont comprises entre Fr. 2801.— et 3200.— **Fr. 105.—**

2. *Retraité ayant ménage :*

lorsque les ressources totales sont de Fr. 3601.— à Fr. 4000.— **Fr. 200.—**
lorsque les ressources sont comprises entre Fr. 4001.— à 4400.— **Fr. 150.—**

L'allocation ne doit pas dépasser le 40 % de la pension annuelle.

Ne recevront pas l'allocation unique :

- a) les retraités vivant seuls, dont les ressources totales dépassent Fr. 3200.— ou qui ont une fortune supérieure à Fr. 25 000.—.
- b) les retraités ayant un ménage, dont les ressources totales dépassent Fr. 4400.— ou qui ont une fortune supérieure à Fr. 50 000.—.

L'article 3 de l'arrêté dispose que dans le cas où un titulaire de pension de la première catégorie indiquée ci-dessus recevrait au total (allocation principale de renchérissement et allocation d'automne) une somme inférieure au montant de l'allocation unique prévue à l'article 2, un supplément lui sera accordé jusqu'à concurrence du montant de cette allocation.

Ce geste bienveillant du Conseil d'Etat sera accueilli avec joie par les intéressées. Il en est, et plus qu'on ne pense, qui sont aux prises avec de dures, de très dures privations.

Quant aux maxima de Fr. 3200.— et Fr. 4400.— fixés pour les ressources par l'article 2, il est souhaitable qu'ils soient admis dès l'année prochaine pour l'octroi de l'allocation principale de renchérissement.

J.-Ed. M.

JURA**ALLOCATIONS 1946**

Elles ont été fixées, par décret du Grand Conseil, comme il suit :

- | | |
|----------------------------|------------|
| a) allocation fondamentale | Fr. 1500.— |
| b) allocation de famille | 390.— |
| c) allocation pour enfants | 150.— |

Comme de coutume, ces montants à verser sont répartis entre l'Etat et les communes selon une échelle de classification qui tient compte de la situation financière de ces dernières.

Les allocations pour enfants sont entièrement à la charge de l'Etat.

Les maîtresses de couture qui ne sont pas aussi institutrices primaires touchent une allocation de Fr. 250.— par classe et pour les couples d'instituteurs, l'allocation est ramenée à Fr. 1200.—.

A noter que ces allocations seront versées mensuellement à partir du 1er janvier 1946 alors que précédemment elles ne parvenaient aux bénéficiaires que tous les 3 mois.

**SOCIÉTÉ JURASSIENNE DE TRAVAIL MANUEL
ET DE RÉFORME SCOLAIRE**

Jusqu'à présent, le Jura semble bien s'être gardé d'adhérer aux organisations pédagogiques. Serait-ce pour s'affirmer à sa manière? Je ne parle pas bien entendu des fédérations quasi obligatoires telles que la S. P. R. ou la S. S. I., par exemple, mais des groupements cherchant à améliorer le bagage professionnel du corps enseignant, le G. R. E. P., la Section suisse de la Ligue internationale pour l'Education nouvelle, la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire, etc. Méfiance, culture de l'individualisme? Ce n'est pas, Dieu merci, que le souci de se perfectionner soit absent de la conscience professionnelle des artisans de l'instruction et quelquefois de l'éducation de ce coin de pays. Non, mais le Jurassien est très enclin à le faire par et pour lui se privant du même coup de précieuses importations d'idées, de méthodes, de moyens financiers qui lui restent étrangers. Or, à ce qu'il apparaît, le vent tourne un peu. C'est ainsi qu'au moment même où j'écris ces lignes se tient à Delémont la première assemblée de la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire née de l'initiative de M. Berberat, instituteur à Bienne. On connaît assez l'histoire et la valeur de cette association suisse pour qu'il me soit permis de ne pas insister davantage sur les moyens qui seront utilisés et sur les buts que cherchera à atteindre la nouvelle section jurassienne, forte d'une centaine de membres, à laquelle nous souhaitons plein succès.

P.

VALAIS**MAÎTRE DE SA PENSÉE**

Tel est le titre des réflexions livrées par M. le professeur Edouard Burnier à la réunion des corps pastoral et enseignant du 8 décembre, à Sion.

Cette rencontre est déjà une tradition bien établie dans le Valais protestant, puisque c'est pour la cinquième fois cette année que la journée du 8 décembre est mise à part pour cette rencontre entre co-

responsables de l'éducation et de l'enseignement des jeunes protestants du Valais.

M. le professeur Burnier est à la fois pasteur et professeur, aussi était-il bien celui que nous devions entendre. Son étude extrêmement riche ne pourrait être résumée d'une façon parfaite. Ces quelques notes ne donneront donc qu'un pâle reflet d'un travail splendide.

« Maîtrise de sa pensée, condition nécessaire à tout équilibre de nos vies. Cette possession de soi-même, M. Burnier la voit dans la réconciliation des pensées intellectuelle et spirituelle, autrement dit dans la mise de la pensée au service de la chose essentielle : l'amour. (Tu aimeras... de toute ta pensée... le premier commandement.)

Qu'est-ce que la pensée ? Une activité propre à l'homme par laquelle il rapproche, il relie les uns les autres certains éléments donnés. Cette pensée n'a pas un but en elle-même : elle n'est qu'un moyen, un outil, une puissance d'unité et d'ordre. Son but dernier : établir la relation par excellence : celle de soi-même avec Dieu. En effet qu'est-ce que vivre sinon se construire soi-même, s'harmoniser, se posséder mieux pour se donner mieux. Cet ordre intérieur n'est possible qu'en remettant tout à Dieu par la prière, acte essentiel de la pensée.

Dans le domaine professionnel, notre pensée, chrétienne s'entend, doit nous amener à une vision plus nette du but de notre enseignement, basé sur la juste définition de l'homme : un enfant prodigue que nous devons amener à retourner vers son Père.

Dans notre travail même, nous devons poursuivre inlassablement cet effort de maîtrise et de discipline de notre pensée. Effort trop considérable pour être entrepris seul ? Une solution : la communauté de travail. »

La discussion qui a suivi cet exposé a montré que le message avait été compris. Nous croyons qu'un travail de collaboration pourra s'ébaucher dès le début de l'année entre participants à cette magnifique journée de mise en commun.

J.-P. R.

COMMUNIQUÉ

Le Département de Recherches et d'Information des Quakers américains à Genève, 10, rue de la Madeleine, vient de publier le premier numéro de son nouveau « Bulletin d'Information sur l'Organisation internationale » qui contient un exposé récapitulatif et précis des travaux du Comité exécutif de la Commission préparatoire des Nations Unies dont certaines conclusions, et en particulier celles relatives au siège de la nouvelle Organisation internationale, ont été vivement commentées dans le monde entier. Cet exposé est complété par des déclarations d'hommes d'Etat et des commentaires de la presse internationale, par une étude sur l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies, par des renseignements d'ordre bibliographique et par un calendrier des conférences et réunions internationales, etc.

L'intérêt de ce bulletin réside dans le fait qu'il présente les événements d'une façon très complète en utilisant notamment certaines informations qui lui parviennent directement de Grande-Bretagne et des pays d'outre-mer.

Le Bulletin paraîtra dorénavant à des intervalles d'un mois au plus, et plus fréquemment lorsque l'importance des événements internationaux l'exigera.

BIBLIOGRAPHIE

3 livres d'étrennes de la collection Jeunesse, chez Delachaux et Niestlé S.A., Neuchâtel :

Gérald en Suède, par L. Tetzner, traduit par Th. Fluëler.

Mariette et Jeannot en vacances, par Maria Drester, traduit par Monique Yersin. Chaque volume illustré : broché Fr. 4.50 ; relié Fr. 6.—

La Fête des poupées, par Anny Nussbaum. Conte pour les petites filles ; illustré par Alex Billeter. Cartonné Fr. 5.—

PARTIE PÉDAGOGIQUE

PUBLICATIONS DE L'«ÉDUCATEUR»

Avec un peu de retard — dont la Rédaction n'est pas responsable — la deuxième série de nos publications a été expédiée la semaine dernière. Merci à tous ceux qui ont tenu à nous dire leur satisfaction. Chaque jour, nous constatons avec plaisir que notre centrale de documentation répond à un besoin qui s'exprime avec toujours plus de netteté. Notre travail se poursuit sans trêve et nous espérons pouvoir fournir prochainement de nouvelles publications. Celles qui ont déjà paru s'enlèvent rapidement : avis aux retardataires !

Les brochures destinées à l'enseignement post-scolaire rencontrent un accueil chaleureux ; de nombreux maîtres qui n'ont pas de cours d'éducation civique cette année s'y intéressent aussi. Le nombre des inscriptions est maintenant suffisant pour que nous puissions envisager l'édition des deux brochures prévues : l'horlogerie et le cyclisme. Avant de fixer le chiffre du tirage, nous prions instamment tous les amateurs de s'annoncer sans délai à notre Rédaction.

A. Chz.

CEUX QUE NOËL OUBLIA

L'Éducateur du 1er décembre a publié sous ce titre une poésie anonyme. Or il s'agit d'un poème de notre très regretté Alb. Rudhardt. De nombreux lecteurs auront sans doute reconnu la qualité de l'inspiration de ce grand ami des humbles et auront spontanément ajouté la signature.

A. Chz.

FREINET A PASSÉ...

... Et il reste vivant parmi ceux qui l'ont entendu. Ils n'oublieront pas cette expression aimante, sagace et douloureuse où les souffrances ont creusé des sillons qui, chez un autre eussent pu devenir les marques de l'amertume, mais que le généreux cœur de notre collègue a transformées en signes de compréhension plus profonde des problèmes humains.

Freinet nous est apparu très près de la réalité enfantine. Notre souci des minutes et des secondes l'ont amusé. — « Chez nous, comme les horloges du village sont toutes mal réglées et sonnent toutes les vingt minutes, personne n'est jamais en retard ! » Quelques auditeurs en ont peut-être conclu que la fantaisie et une « poétique intuition » règlent la conduite pédagogique de Freinet. A Neuchâtel, où précisément le manque de temps a écourté la conférence, l'exposé sur la méthode même s'en est trouvé amputé. Mais il suffit d'avoir un peu d'imagination, d'étudier l'œuvre du pédagogue français, de lire ces dernières publications, pour être convaincu qu'à la montre de la vie enfantine, Freinet suit le temps à la seconde et qu'il apporte là où se situe l'essentiel de notre profession un soin qu'envieraient nos meilleurs horlogers.

Nous avons toujours besoin d'être mis en présence de l'essentiel. Notre métier est devenu compliqué. Sur la piste de notre travail se dres-

sent des exigences, des obstacles dont le caractère secondaire nous échappe parfois ; et nous voilà tirant notre montre, calculant des moyennes... et laissant passer la vie. C'est la grâce de Freinet, grâce dont il est marqué et qu'il communique admirablement, de connaître l'essentiel et d'y rester malgré les difficultés et les persécutions. Il est de la catégorie de ceux qui avec finesse et humour tiennent en échec les forces massives de la routine, et qui acceptent d'avance les conséquences de toutes les résistances sur la liberté. Il l'a bien montré au maquis et dans ses poèmes « Images du maquis » sur lesquels nous reviendrons une autre fois. Nous ne citons que quelques vers du premier et qui révèlent la pureté inébranlable de Freinet. D'abord, le titre : « Ils ont choisi » ; les gars du maquis, ils ont choisi. Quoi ? La mort plutôt que la déportation.

*Ils ont choisi la Mort
S'il le faut...*

Freinet est pauvre. Son école est pauvre. Et pourtant, s'il est vrai que ses enfants doivent recevoir de nous des souliers et des chaussettes parce que maintenant « nous ne pouvons pas faire de promenades » nous avons vu dans la pauvreté, dans l'absence de confort plutôt, l'absence de ce confort qui invite aux gestes de l'habitude, qui tente la routine, nous avons vu une stimulation à la recherche, la vérification de la loi de l'effort vrai, suscité par le besoin réel. Je me rappelle être entré, autrefois, quand j'étais jeune maître, dans ma classe, rempli de projets justes ; et, voilà, le concierge avait déposé sur la chaire le matériel et les manuels de l'année, matériel où tous mes mouvements de pédagogue étaient contenus et dont, à ce moment-là, j'étais encore esclave. Depuis lors, bien des années ont passé et parmi ces temps, celui où j'allais en France, chez Freinet, celui aussi où, durant quelque dix ans, j'ai utilisé son expérience, son imprimerie, ses fiches.

Un interlocuteur a dit : « N'est-il pas dangereux de parler d'une méthode en disant : adaptation ? Ne devrait-on pas l'adopter, cette méthode, entière, sans déformation ? » Freinet lui-même a répondu ce qu'on attendait : l'esprit d'une méthode peut demeurer à travers les diverses formes d'adaptation que dictent les faits locaux. Pour procéder par ordre « la première chose à faire, au fond, c'est de faire disparaître l'esthétisme, de la nettoyer, de la soulever sur quatre pieds et d'en faire une belle table de travail. A ce moment le maître sera au niveau de l'élève. »

Freinet vit dans des conditions certainement bien différentes des nôtres, hors d'exigences administratives toujours présentes dans le matériel, les ordres, les programmes, les examens serrés, les habitudes des parents de juger chaque semaine, sinon chaque jour, des « progrès » de leurs enfants. Il n'est pas comme tant d'entre nous qui à force de travailler à côté de l'essentiel, sur certains points du moins, commençons à y croire. C'est en cela que notre collègue français peut nous aider. Ses jugements sur l'orientation de l'enseignement, ses buts, ses moyens de travail et de contrôle sont plus lucides. Nous allons étudier ses dernières publications et rendre compte ici de ce qui doit être retenu par l'école suisse.

Pour aujourd'hui concluons avec Freinet : « Je veux surtout insister sur une chose qui est la plus grande de toutes : les éducateurs doivent former une vaste et vivante cohorte de collaborateurs. Ce n'est pas en se rencontrant une ou deux fois l'an qu'on collabore ; c'est en établissant entre les enfants de nos classes, par le moyen d'échanges interscolaires (ici Freinet pense que l'imprimerie est, pour le moment, le moyen idéal sur lequel nous reviendrons) de travaux libres et de documents de toute nature nécessaires à l'étude. Car il faut étudier, il faut savoir beaucoup de choses à notre époque. Mais la manière de les apprendre fait que les connaissances restent ou se perdent à 90 %. Elles se perdent quand le cœur ne travaille pas, car nous avons cru longtemps que les choses s'apprennent avec le cerveau seul. Si nous réfléchissons, nous comprenons bien vite, au contraire que les souvenirs d'enfance demeurent toujours parce que le cœur avait le pas sur la tête. Organiser sa classe pour que le cœur travaille en même temps que le cerveau, c'est orienter l'enseignement vers un magnifique rendement. »

Un tel message nous était nécessaire, car nous savons le danger du technicisme. Nous savons que toutes nos qualités de précision, de recherche du fini, de l'ordre administratif, dès qu'elles sont transposées en exigences enfantines, deviennent vite le virus capable d'embaumer pour une longue conservation des formes mortes.

Nous remercions les sociétés pédagogiques qui ont collaboré à l'organisation des conférences de Freinet ; notre reconnaissance va également aux directeurs des écoles et particulièrement au Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel.

Le GREP reste en relation étroite avec Freinet et la Coopérative de l'enseignement laïc ; nous donnerons prochainement la liste des publications intéressantes et qui pourront être commandées auprès de William Perret, instituteur à La Coudre-Neuchâtel. De plus, dès que nous y aurons mûrement pensé, nous réunirons les collègues désireux d'approfondir le travail qui se poursuit et s'étend chez nos voisins ; nous verrons quelles conséquences pratiques il peut avoir en Suisse. Enfin, un projet flotte au niveau des souhaits : passer une semaine à Vence à la saison des mimosas !...

W. P.

Nous aimerions envoyer pour Noël à l'école de Vence qui est un internat d'enfants de déportés et de fusillés

DES CHAUSSURES USAGÉES MAIS REMISES EN ÉTAT DES BAS ET CHAUSSETTES

pour des enfants de 8 à 14 ans.

Expédiez vos dons à Mlle Violette Aeschlimann, institutrice, à Renens-Lausanne, avenue du Château 2.

PÉDAGOGIE DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Depuis deux ans, la Commission de l'enseignement religieux de l'Eglise nationale protestante de Genève s'est préoccupée d'améliorer les conditions dans lesquelles les pasteurs chargés des leçons de religion dans

les écoles peuvent travailler. Un contact a été établi entre cette commission, les chapelains et un groupe d'instituteurs. D'autre part, un essai a été fait à l'école du Mail d'établir une collaboration beaucoup plus étroite que par le passé entre les uns et les autres.

C'est ainsi qu'instituteurs et institutrices protestants ont fait bénéficier les pasteurs de leurs expériences pédagogiques ; dans le même temps, les instituteurs et institutrices catholiques de la même école prenaient contact avec les vicaires assurant l'enseignement aux enfants catholiques.

Cet essai s'est révélé très fructueux pour tous et il a permis, cette année, en ce qui concerne l'Eglise protestante, de faire un pas de plus dans une voie qui nous paraît féconde.

Je pense intéresser les lecteurs de l'*Educateur* en leur communiquant les renseignements que voici :

La Commission de l'enseignement religieux, sur la proposition d'un de ses membres, M. Samuel Roller, instituteur, a mis au point des feuillets de documentation à l'usage des chapelains. Ces feuillets sont exactement comparables à ceux qu'un groupe d'instituteurs de Genève a préparés pour l'enseignement de l'histoire. Il s'agit d'une documentation par dessins et textes. Les dessins au trait peuvent être facilement reproduits au tableau noir ; des notes pédagogiques qui sont, en fait, des schémas de leçons, les accompagnent. Elles ont été rédigées par l'un des pasteurs de la cathédrale, M. Daniel Buscarlet. Cette documentation se présente pour chaque leçon sous la forme de 4 pages. Sur la première, des dessins, des cartes muettes que l'élève peut à son gré compléter et colorier ; ces dessins, réalisés à la façon de rébus, provoquent inmanquablement des questions et un intérêt. Leur effet est de poser le problème. La seconde page contient des textes bibliques en rapport avec le sujet traité. La troisième page est un résumé de la leçon à apprendre. La quatrième page, enfin, comporte un grand nombre de questions permettant à l'enfant de retourner soit à son résumé, soit au texte pour parfaire ainsi la connaissance du sujet qui lui a été présenté. Les enfants classeront ces feuillets et auront, à la fin de l'année, une documentation tout à fait moderne, claire et profitable.

Il y a là un effort de rénovation de l'enseignement religieux auquel on ne peut qu'applaudir. Il convient de louer la Commission de l'enseignement religieux, comme le corps pastoral, de se lancer résolument dans les voies tracées par une pédagogie renouvelée.

R. D.

ARITHMÉTIQUE ET PÉDAGOGIE (suite)

(voir *Educateur* No 44)

Les manuels genevois.

Sur le désir du Corps enseignant primaire, les manuels genevois contiennent des éléments d'ordre raisonné. A côté des problèmes classiques, et à titre de suggestion, une place est faite à des problèmes sur l'ordre vrai dans le temps ; sur les unités composées ; aux problèmes « de la route » ; à des questions qui appellent un tâtonnement, un choix entre plusieurs suppositions ; à des énoncés qui reflètent les réactions des personnages mis en cause.

On y trouve, à titre d'essai, des problèmes dont l'énoncé même comporte un calcul qui permet certaines déductions. Exemples :

1. Une ménagère a acheté des plats, tous de même forme, après avoir hésité entre des plats ovales à 7 francs et des ronds à 6 francs. Voici le calcul de sa dépense :

$$6 \times 7 = 42$$

Quelle forme¹ a-t-elle choisie ? Combien de plats a-t-elle achetés ?

2. Mme X a acheté 6 mètres de coton ; elle calcule ensuite combien de mètres de soie, à 7 francs le mètre, elle peut acheter avec le reste de son argent. Voici son calcul :

$$\begin{array}{r} 4 \\ \times 6 \\ \hline 24 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 80 \\ - 24 \\ \hline 56 \end{array}$$

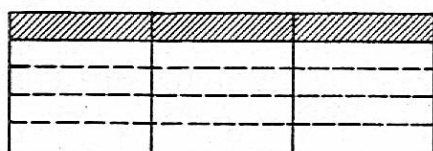
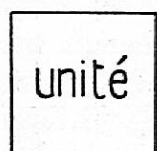
$$\begin{array}{r} 56 : 7 \\ \hline 0 \quad 8 \end{array}$$

Combien Mme X avait-elle en tout ? Quel est le prix d'un mètre de coton ? Combien de mètres de soie peut-elle acheter ?

Mettez aux opérations les indications d'unités nécessaires.

Fractions ordinaires : Ici, le manuel renonce aux calculs agglomérés sur la barre et sous la barre, laissés à l'enseignement secondaire : simplification considérable.

On y voit figurer la notion du « **quotient exact** » : une expérimentation facile fait constater que si l'on divise un bloc de 3 unités en 5 parts égales, chaque part vaudra 3 cinquièmes d'unité.



$$3 : 5 = \frac{3}{5}$$

Tel est ce mode capital de « fabrication » des fractions.

Remarquons ici que certains traités notent indifféremment la division des deux manières suivantes :

$$3 : 5 \quad \text{ou} \quad \frac{3}{5}$$

Ainsi, par une équivoque sur l'usage de la barre, ils se trouvent au bénéfice de l'expérimentation d'où sort la notion de « quotient exact », tout en l'ayant évitée ! Irréflexion ou trop d'habileté ?

* * *

¹ Le signe $\times$ se lit « multiplié par » ; 6 est donc le nombre de francs. Réponse : 7 plats ronds.

Un problème d'un type courant :

Si 3 briquettes pèsent 2 kilos, combien pèsent 5 briquettes ?

$$\text{kg } 2 : 3 = \text{kg } \frac{2}{3} \text{ (une briquette)}$$

$$\text{kg } \frac{2}{3} \times 5 = \text{kg } \frac{10}{3} \text{ (cinq briquettes)}$$

Le calcul comprend ainsi deux opérations claires :

1^o) créer une fraction (ici $\frac{2}{3}$) par le « quotient exact ».

2^o) multiplier cette fraction (ici par 5).

Il débute par l'expression du poids d'une briquette (réduction à l'unité). La méthode unitaire répond au besoin d'établir des données pratiques, constantes, d'un emploi répété. Exemple : le travail fait en une heure, la longueur pour un gramme de fil, le poids d'huile pour un are de colza, etc.

Le nom de « règle de trois » tire son origine de l'usage des « proportions » (L. Euler), auquel on ne recourt pas ci-dessus ; il ne convient donc pas à notre calcul. Sous la variante de « règle de trois composée », il rappelle d'ailleurs des « trucs » justement discrédités. De toute façon, il peut tomber à l'oubli.

* * *

Une personne pose un crayon sur la table et me dit : « Il faut opérer de cette façon ». Je lui réponds que j'ignore son but, que nous sommes en plein arbitraire puisque le crayon peut occuper sur la table mille autres positions et orientations. Mais si elle ajoute que c'est dans le but de marquer en tel point la direction du nord, alors je comprends.

De même, elle me dit :

$$\text{J'écris } \frac{5}{6} \times \frac{3}{4} \text{ puis } \frac{5}{6} \times \frac{3}{4} = \frac{5 \times 3}{6 \times 4} = \frac{15}{24}$$

Je réponds, comme pour le crayon, que je ne sais pas de quel besoin concret il s'agit ; que nous sommes en plein arbitraire, dans une rupture complète avec toute logique. De même que l'on pouvait poser n'importe comment le crayon, on peut ici opérer n'importe comment, manœuvrer de toute façon, sans devoir en rendre compte à personne.

Mais si l'on me dit qu'on a pour intention de prendre les $\frac{3}{4}$ de $\frac{5}{6}$ ($\frac{5}{6}$ de mètre par exemple), alors je suis prêt à faire tout le nécessaire :

$$\frac{5}{6} : 4 = \frac{5}{24} \dots \text{(pour 1 quart)}$$

$$\text{puis } \frac{5}{24} \times 3 = \frac{15}{24} \dots \text{(pour 3 quarts)}$$

Sans cette œuvre préliminaire dans le réel, la règle classique sur la dite « multiplication de deux fractions » n'a aucune espèce de sens. Euler l'a senti clairement dans son « Arithmétique démontrée, 1792 ».

En arithmétique, tout doit être clarté, invitation, persuasion, finesse !

Dans le souci légitime de mettre les programmes à la taille de l'enfant, on ne doit pas oublier que les difficultés sont en partie moins dans les choses que dans la façon de les considérer. Un manuel nouveau peut les présenter sous une incidence nouvelle. A cet égard, l'évolution est grande depuis l'époque où Pestalozzi proposait dans les « Anschauungslehre, 1803 » ses exercices si malicieusement enchevêtrés. En s'inspirant explicitement du principe de « permanence » dès le début, on pourrait voir cet enseignement sous une perspective différente.

Jusqu'à quel point les manuels d'arithmétique primaires et secondaires sont-ils coordonnés ? Un contact suffisant est-il pris ? Pense-t-on aux inconvénients qu'il y aurait pour un élève qui suit une école secondaire de lui faire abandonner dans les opérations certaines façons de calculer, de formuler, qui, établies avec soin et employées avec continuité, étaient devenues des habitudes ? Telles idées nouvelles des manuels primaires sont-elles recueillies ? Il est naturel de se le demander.

* * *

L'enfant exprime sa pensée avec une charmante justesse aussi longtemps que les rapports du concret à l'abstrait ne lui échappent pas. Or les mathématiques, par leur nature même, représentation libre et autonome du réel, tendent à rompre rapidement les rapports entre les signes et les choses pour se retirer, s'abstraire dans les symboles, se schématiser dans les formules. Si l'enfant est privé des appuis nécessaires, de l'expérimentation qui est à la fois agir, contempler, juger, il dérive alors vers une activité de mots et de signes dont la valeur n'est pas toujours immédiatement discernable. Les mathématiques, instrument admirable et délicat, peuvent développer des qualités de l'esprit, l'orienter vers une activité réfléchie et libre, mais elles se prêtent aussi à des influences contraires. Tout est dans la manière. Leurs vertus sont celles que l'éducateur sait leur communiquer.

L. Groscurin.

BIBLIOGRAPHIE

De beaux volumes pour nos enfants

L'*Educateur* se fait un plaisir de signaler à ses lecteurs le nouveau livre pour la jeunesse que vient de publier notre collègue de Lausanne Juste Pithon. Ce volume, intitulé **35° au-dessous de zéro**¹, conte les aventures de cinq jeunes Lausannois à travers le Groenland. L'auteur les met aux prises avec les ours, les loups, les morses, les bœufs musqués, avec le froid et le blizzard. Ce récit captivant est une leçon d'endurance et de cran, en même temps qu'il instruit les lecteurs d'une façon attrayante sur la faune, la flore de ces régions glacées, ainsi que sur les mœurs curieuses des Esquimaux. On retrouvera dans ce volume les sympathiques héros du *Neptune* et de l'*Albatros*². Le livre de notre

¹ Payot, éditeurs, Lausanne, 1945.

² Lisez : Juste Pithon : *Aventures autour du Monde*, Payot, édit., Lausanne, 1944.

collègue Pithon a sa place tout indiquée dans nos bibliothèques de classes. Il constitue un joli cadeau de fin d'année pour garçons et fillettes de 12 à 15 ans; les adultes le liront aussi avec le plus grand intérêt. L'*Educateur* souhaite à ce nouveau livre, écrit dans un style rapide et alerte, le même succès qu'a rencontré le premier dans notre jeunesse romande.

En suivant le Comte Vert, par Huguette Chausson. Edit. Payot & Cie, Lausanne. Prix 4 fr.

Encore un livre d'aventures, mais ici la trame se tisse sur un fond d'histoire; un orphelin de Lavaux participe à la dernière croisade: ...Venise, Gallipoli, Constantinople... évocation d'une époque merveilleuse, d'une expédition dont les péripéties tiendront en haleine les écoliers comme leurs parents. On ne saurait trouver une manière plus agréable d'initier les jeunes Vaudois à la plus brillante épopée de leur histoire. Tout en serrant de près la vérité historique, l'auteur nous entraîne dans une aventure pleine de grâce et de fantaisie.

Contes de l'oncle Maurice. Edit. Héliographia, Lausanne.

Ceux qui se souviennent de « l'Heure des enfants » de Radio-Lausanne, animée par l'oncle Maurice, n'hésiteront pas à se procurer ce livre de contes. Ils ne seront pas déçus et leurs enfants, ravis, retrouveront avec joie cette verve charmante, cette bonhomie gentiment attendrie qui exprime la plus pittoresque fantaisie. Un charmant cadeau de Noël!

Pinggi de Hans Rœlli, barde et poète, adaptation française de Jean-Louis Clerc, illustrée avec cocasserie par Marguerite Rœlli. (Edit. Inter-Verlag, Zurich.)

Une vraie réussite dans ce genre difficile qui veut plaire aux petits et... à leurs aînés. C'est l'histoire d'un pingouin blanc qui court le monde à la recherche d'un frac jusqu'au jour où une petite fille lui en donne un. Rentré dans son pays, il est élu roi parce qu'il est le seul à pouvoir enlever son frac. Les dessins, hauts en couleurs, ne lassent point.

Signalons la chanson du pingouin et le concours auquel tous les nombreux amis de Pinggi pourront participer.

Meine kleine Bücherei. La maison Payot & Cie à Lausanne a publié deux brochures de lectures allemandes (prix fr. 1.20). La première: *Mädchen und Schwänke*, à l'usage des troisième et quatrième années, contient des contes de Grimm, des récits de Lisa Wenger, Meinrad Lienert, Wilhelm Kauff, etc. Choisis par des maîtres secondaires expérimentés, ces textes conviennent remarquablement au but qu'ils se proposent: exercer une langue allemande littéraire et simple. La deuxième: *Abenteuer und Sagen* s'adresse à la quatrième année d'allemand. Plus difficile, elle offre une variété de textes vivants bien faits pour tenir en haleine le lecteur le moins exercé.

Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1946-1947

MERCREDI 24 AVRIL 1946

Examens d'admission le même jour, à 8 heures

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **30 mars**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2°;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3°, à condition de subir avec succès, le 16 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2°). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le premier trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2°).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re}:

14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE

UN AN DE PLUS

POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES



Je m'habille à la

Guilde du vêtement

Faites comme moi !

Geser & Cie

Envois à choix

Bienne

Rue du Canal 28 Téléphone (032) 2.40.46

L'achat de vêtements
Trousseaux, Meubles

avec

L'abonnement ODAC

est plus avantageux

ODAC Fanti & Cie. Couvet / Ntl.

237

Costumes «TRAINING»
de Fr. 22.50 à 34. —
«AIRDRESS» Fr. 19.50

Golet
16 RUE PICHARD
SPORTS
LAUSANNE

Envois à choix



Ne cherchez pas au diable
vert...

Chez Pellet vous trouverez
tout ce qu'il vous faut pour
entretenir et faire durer
vos chaussures.

J. PELLET S. A., Riponne 2
314



Presque une machine de poche

HERMES
Baby

ne pèse que 3 kg. 750

Prix Fr. 180.- + ICHA

L M Campiche S A

3, Rue Pépinet
LAUSANNE

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables:

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements:

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces: Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

5 % d'escompte au Corps enseignant

vous offre

Berset

CONFECTION
ET MESURE
DAMES
MESSIEURS
ENFANTS

324

11, rue Haldimand, Lausanne

3 étages, mais pas de vitrine

RESTAURANT BOCK LAUSANNE

C. Paux et G. Esenwein, succ.

Grand-Chêne 4

Tél. 2.76.58

LE RESTAURANT DES GOURMETS ET DES BONS VINS
SALLES POUR SOCIÉTÉS, CONFÉRENCES ET BANQUETS

Stamm S. P. V.

222

PAPETERIE DE ST-LAURENT

21 Rue St-Laurent

Charles Krieg

Tél. 3.71.75

316

LAUSANNE

Trousseaux

L. DUBOIS & C^{ie}

Maison de blanc

Téléphone 2 17 92

Rue Léopold Robert 40 LA CHAUX-DE-FONDS

330

Costumes «TRAINING»
de Fr. 22.50 à 34. —
«AIRDRESS» Fr. 19.50

Golan
16 RUE PICHARD
SPORTS
LAUSANNE

Envois à choix



En vous inscrivant à la
Guilde du Livre
vous obtiendrez au prix de revient de bons livres
soignés, reliés, des meilleurs auteurs.

Renseignements: 1, Rue du Lion d'or, Lausanne. Téléphone 3.79.73